

# Guénange | Association

## Collecte de sang : qui doit intervenir en cas de malaise ?

L'encadrement des collectes de sang et les prérogatives des uns et des autres est un problème qui a été soulevé lors de l'assemblée générale des Donneurs de sang locaux. Il a également été question du don qui doit demeurer anonyme et gratuit. Au niveau des chiffres, ceux de 2019 sont un peu en deçà de 2018.

02 mars 2020



Jacques Querel (au centre) a dressé le bilan d'une année de dons. Photo RL

C'est en présence d'Isabelle Rauch, députée de la Moselle, et des maires ou leur représentant des trois communes concernées, que Jacques Querel, président de l'association des Donneurs de sang bénévoles de Bertrange, Bousse et Guénange, a ouvert la 52e assemblée générale de la structure. Des assises qui se sont tenues toutefois sans représentant de l'Établissement français du sang.

Le bilan de l'année est plutôt décevant car fortement en baisse. Sur les douze collectes effectuées en 2019, rassemblant 603 donneurs, 542 poches de sang seulement ont été collectées, soit 38 de moins qu'en 2018. Trente-trois donneurs ont néanmoins tendu le bras pour la première fois.

Les maladies et les normes très strictes viennent en grande part expliquer ces résultats.

### **Personnels médicaux ou bénévoles : qui intervient en cas de malaise ?**

Le président a soulevé un problème qu'il a rencontré lors des dernières collectes. Les personnels médicaux qui procédaient aux prélèvements, responsables de la collecte, auraient indiqué que si par hasard une personne se trouvait mal après le don, c'était aux bénévoles de les surveiller et de prendre les mesures adéquates. Ce qui lui paraît, comme à l'ensemble des représentants des autres comités du secteur présents, « totalement inapproprié ». « Aucun d'entre eux n'est qualifié pour cela. Dès la détection d'un malaise, les bénévoles se limitent à

mettre la personne en sécurité pour éviter une chute et jusqu'à présent une sonnette d'urgence permettait d'alerter le médecin. Une directive d'appeler le 15 en cas de problème a même été envisagée. »

Patrick Izarno, président de l'Union départementale (ULD), n'avait pas eu d'information à ce sujet. Il a promis de faire le point lors du prochain congrès, mais trouve cet état de fait « préjudiciable ».

« L'EFS a la responsabilité de la gestion de la collecte, des personnels médicaux sont sur place et il n'est pas question de transfert de la compétence soin. Chacun doit garder ses prérogatives ».

### **Le don doit rester anonyme et gratuit**

Isabelle Rauch a signalé pour sa part que, malgré certaines rumeurs, il n'était pas question de lever l'anonymat du don, une grande majorité des élus à l'Assemblée Nationale a confirmé cette volonté. De même la marchandisation de la gestion du don du sang est totalement exclue, même si certains pays voisins ont fait la preuve que le coût peut en être inférieur. « Le don doit rester anonyme et gratuit. Une poche, c'est trois vies sauvées » a-t-elle conclu.